ART. 48 SEXIES N° CF343

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N º CF343

présenté par M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 48 SEXIES

Compléter cet article par les mots :

« et le montant : « 782 768 € » est remplacé parle montant : « 600 000 € » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir la version issue de l'Assemblée nationale.